

Back Office Dérivés de Taux
 CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
 SDM - Salle des Marchés
 6, Avenue de Provence
 75009 PARIS
 Email : sdmserviceclient@cic.fr
 Tel : +33 1 53 48 86 47

PARIS, le 14 mars 2023

A: FONCIERE GSP
 CHEZ SRS SAGESSE
 1185 CHEMIN DE RABIAC ESTAGNOL
 CS 7008 06605 ANTIBES CEDEX

CONFIRMATION D'OPERATION D'ECHANGE DE CONDITIONS D'INTERETS

Nous vous confirmons ci-dessous les termes de l'opération d'Echange de Conditions d'Intérêts, effectuée entre nos deux établissements. L'opération décrite dans la présente confirmation est régie de plein droit par la Convention-cadre FBF relative aux Instruments Financiers à Terme publiée en 2013 signée le 08/07/2016 entre nos deux établissements.

La présente opération constitue une "Transaction" au sens de la Convention précitée et la présente confirmation une "Confirmation" au sens de l'article 2 de ladite Convention. Toutes les dispositions de la Convention et le cas échéant, telles que modifiées ou complétées s'appliqueront de plein droit à l'opération.

Les Parties conviennent d'appliquer l'Additif Technique relatif aux Evènements sur Indices de Référence publié par la Fédération Bancaire Française le 5 février 2020 à cette Transaction.

Les termes de la présente Confirmation prévaudront en cas de divergence entre les termes de la Convention et ceux de la présente Confirmation. Toutes les pages de la présente confirmation forment un tout indivisible et contiennent la totalité de l'accord des parties.

Notre Référence	:	647144P
(A rappeler dans toute correspondance, merci)	:	
Date de l'Opération d'Echange	:	14/03/2023 14:23:12
Votre Référence	:	Veuillez préciser
UTI	:	KH2FTD8RKFSDMC0000000000000SWP00000647144P
Lieu d'exécution	:	gré à gré
Date de Commencement	:	30/06/2023
Date d'Echéance Finale	:	09/02/2029
Devise Notionnel	:	EUR
Montant Notionnel	:	6,000,000

Payeur des Montants Variables	:	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Taux Variable	:	Avec une périodicité de 3 Mois EUR – EURIBOR – TELERATE
Base de Calcul des Montants Variables	:	EXACT/360
Montant Variable	:	Un montant égal au produit du Montant Notionnel, du Taux Variable plus la Marge et de la Base de Calcul des Montants Variables
Période d'Application des Montants Variables	:	Trimestriellement tous les 30 commençant le 30/06/2023 et se terminant à la Date d'Echéance Finale.
Dates de Paiement des Montants Variables	:	Le dernier jour ouvré de chaque Période d'Application des Montants Variables
Marge	:	Non applicable
Date de Détermination du Taux des Montants Variables	:	2 Jour(s) Ouvré(s) précédent(s) le premier jour de chaque Période d'Application des Montants Variables
Dernière Période d'Application des Montants Variables	:	Du 29/12/2028 au 09/02/2029
Taux de la dernière Période d'Application	:	Taux résultant de l'interpolation linéaire entre le Taux Variable EUR – EURIBOR – TELERATE - 1 mois, 3 mois
Fin de Période de Calcul des Intérêts	:	Ajusté

Payeur des Montants Fixes	: FONCIERE GSP
Taux Fixe	: 2.921 %
Base de Calcul des Montants Fixes	: EXACT/360
Montant Fixe	: Un montant égal au produit du Montant Notionnel, du Taux Fixe plus la Marge et de la Base de Calcul des Montants Fixes
Période d'Application des Montants Fixes	: Trimestriellement tous les 30 commençant le 30/06/2023 et se terminant à la Date d'Echéance Finale.
Dates de Paiement des Montants Fixes	: Le dernier jour ouvré de chaque Période d'Application des Montants Fixes
Marge	: Non applicable
Fin de Période de Calcul des Intérêts	: Ajusté

Dispositions Particulières

En cas d'intérêts négatifs constatés sur une jambe variable et/ou fixe, les parties conviennent que ceux-ci ne seront pas réputés être égal à zéro et seront pris en compte dans le calcul des paiements même si cela devait inverser le sens des flux.

Par conséquent, si pour une Période d'Application, le Montant Fixe ou Variable à payer est négatif, alors le montant payable par le Payeur des Montants Fixes ou Variables (la «Partie A») sera réputé être égal à zéro et l'autre Partie payera à la Partie A un montant égal à la valeur absolue du Montant Fixe ou Variable considéré à la date à laquelle il aurait été payé s'il avait été positif.

Détermination des Jours Ouvrés relatifs aux :

- Dates de Détermination du Taux Variable	: Jour Ouvré Target
- Dates de Paiements	: Jour Ouvré Target
Convention de Jour Ouvré	: Jour(s) Ouvré(s) suivant(s) sauf mois suivant

Instructions de Paiements :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
- EUR CMCIFRPP-CMCIFRPP-FR763006610002000380184804

FONCIERE GSP
- EUR BNPAFRPP--FR7630004025110001128286468

FONCIERE GSP ("le Client") déclare et atteste au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL que :

1. il ne s'en est pas remis aux avis (soit écrits soit oraux) de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL en ce qui concerne cette Transaction, autres que les déclarations mentionnées (i) dans la Convention et (ii) dans cette Confirmation;
2. il déclare et atteste qu'il dispose de l'expérience et de la connaissance nécessaire pour évaluer les avantages et les risques encourus au titre de cette Transaction après avoir fait sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires jugés nécessaires et ne s'en est pas remis pour cela au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL;
3. il comprend les termes, conditions et risques de cette Transaction et accepte ces termes et conditions et les conséquences (financières ou autres) de ces risques;
4. Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL n'agit pas en qualité d'agent, de mandataire ou de conseil à son égard en ce qui concerne cette Transaction;
5. il conclut cette Transaction après avoir pris les avis qu'il juge nécessaire en matière fiscale, comptable, réglementaire, légale et financière et sans s'en remettre à une opinion quelconque de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Sauf dispositif de validation tacite des confirmations prévu au titre de la convention-cadre, nous attirons votre attention sur les délais réglementaires de confirmation des Transactions résultant du Règlement EMIR :

- (a) 2 Jours Ouvrés à compter de la Date de l'Opération telle que mentionnée dans la présente Confirmation, si vous êtes une contrepartie non financière en dessous des seuils de compensation obligatoire au sens d'EMIR, et
- (b) 1 Jour Ouvré à compter de la Date de l'Opération telle que mentionnée dans la présente Confirmation, si vous êtes une contrepartie financière ou contrepartie non financière au-dessus des seuils de compensation obligatoire au sens d'EMIR.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de ces délais et de nous retourner un exemplaire, dûment signé par vos représentants habilités, de cette Confirmation, dans le délai indiqué au point (a) ou (b) selon votre cas, accompagné des pouvoirs et spécimen de signature de votre signataire ainsi que de vos instructions de règlement et votre numéro de compte à l'adresse suivante :

Courriel : sdmserviceclient@cic.fr

L'absence, le cas échéant, de réception par nos services de la Confirmation signée dans les délais mentionnés au point (a) ou (b) et conformément aux modalités décrites ci-dessus n'affectera en rien la validité de la Transaction.

Toute contestation sur la présente Confirmation doit parvenir au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL au plus tard dans les délais ci-dessus mentionnés au point (a) ou (b) selon votre cas. Dans la mesure où ce principe serait acté dans la Convention, l'absence de contestation dans ces

délais, sauf erreur manifeste, est réputé valoir accord des Parties sur les termes de la Confirmation.

La résiliation anticipée, totale ou partielle, ou la restructuration, quelle qu'en soit la raison, d'une opération sur instruments financiers à terme est susceptible de générer un solde (appelé « Solde de Résiliation » dans la Convention-Cadre) au profit ou au détriment du client en fonction de l'évolution favorable ou défavorable des conditions de marchés entre les dates de mise en place et de résiliation. Le montant des pertes ou gains potentiels en résultant pour le client ne peut être connu à l'avance.

Comme la mise en place de l'instrument financier à terme a été déclarée réalisée à titre de couverture, la résiliation anticipée ou la restructuration de la couverture devrait avoir un effet inversement corrélé à celui de la résiliation ou la restructuration de l'opération couverte, ce qui est susceptible d'effacer de potentiels gains réalisés sur l'opération couverte.

Les termes et expressions ci-dessus précédés d'une majuscule et non définis par ailleurs, ont le sens qui leur est donné dans la Convention.

L'information contenue dans ce document est strictement confidentielle. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est prohibée. Si vous n'êtes pas le destinataire adapté à ce message, nous vous remercions de bien vouloir le transférer à la personne adéquate ou à défaut de le supprimer, et de prévenir l'expéditeur de cette erreur.

Coûts liés au produit (1) : EUR 9,350.00

(1) Coûts du CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, déjà inclus dans le prix de l'opération traitée.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire concernant cette Transaction au +33 1 53 48 86 47.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS :
LEI : N4JDFKKH2FTD8RKFXO39

M.FLORIANOWICZ



J.C.NAFYAERT



FONCIERE GSP



ANNEXE 1

Echéancier Swap

Jambe Payeuse CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Montant Notionnel	Date de Fixing	Début de Période	Fin de Période	Date de Paiement	Nb de jours par Période
6,000,000.00	28/06/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/09/2023	91
6,000,000.00	27/09/2023	29/09/2023	29/12/2023	29/12/2023	91
6,000,000.00	27/12/2023	29/12/2023	28/03/2024	28/03/2024	90
6,000,000.00	26/03/2024	28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	92
6,000,000.00	26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	94
6,000,000.00	26/09/2024	30/09/2024	30/12/2024	30/12/2024	91
6,000,000.00	24/12/2024	30/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	91
6,000,000.00	27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	91
6,000,000.00	26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	92
6,000,000.00	26/09/2025	30/09/2025	30/12/2025	30/12/2025	91
6,000,000.00	24/12/2025	30/12/2025	30/03/2026	30/03/2026	90
6,000,000.00	26/03/2026	30/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	92
6,000,000.00	26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	92
6,000,000.00	28/09/2026	30/09/2026	30/12/2026	30/12/2026	91
6,000,000.00	28/12/2026	30/12/2026	30/03/2027	30/03/2027	90
6,000,000.00	24/03/2027	30/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	92
6,000,000.00	28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	92
6,000,000.00	28/09/2027	30/09/2027	30/12/2027	30/12/2027	91
6,000,000.00	28/12/2027	30/12/2027	30/03/2028	30/03/2028	91
6,000,000.00	28/03/2028	30/03/2028	30/06/2028	30/06/2028	92
6,000,000.00	28/06/2028	30/06/2028	29/09/2028	29/09/2028	91
6,000,000.00	27/09/2028	29/09/2028	29/12/2028	29/12/2028	91
6,000,000.00	27/12/2028	29/12/2028	09/02/2029	09/02/2029	42

Jambe Receveuse CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Montant Notionnel	Début de Période	Fin de Période	Date de Paiement	Nb de jours par Période
6,000,000.00	30/06/2023	29/09/2023	29/09/2023	91
6,000,000.00	29/09/2023	29/12/2023	29/12/2023	91
6,000,000.00	29/12/2023	28/03/2024	28/03/2024	90
6,000,000.00	28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	92
6,000,000.00	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	94
6,000,000.00	30/09/2024	30/12/2024	30/12/2024	91
6,000,000.00	30/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	91
6,000,000.00	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	91
6,000,000.00	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	92
6,000,000.00	30/09/2025	30/12/2025	30/12/2025	91
6,000,000.00	30/12/2025	30/03/2026	30/03/2026	90
6,000,000.00	30/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	92
6,000,000.00	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	92
6,000,000.00	30/09/2026	30/12/2026	30/12/2026	91
6,000,000.00	30/12/2026	30/03/2027	30/03/2027	90
6,000,000.00	30/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	92
6,000,000.00	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	92
6,000,000.00	30/09/2027	30/12/2027	30/12/2027	91
6,000,000.00	30/12/2027	30/03/2028	30/03/2028	91
6,000,000.00	30/03/2028	30/06/2028	30/06/2028	92
6,000,000.00	30/06/2028	29/09/2028	29/09/2028	91
6,000,000.00	29/09/2028	29/12/2028	29/12/2028	91
6,000,000.00	29/12/2028	09/02/2029	09/02/2029	42